



Conseil d'administration n°42 du 23 juin 2023 Procès-verbal

Présents :

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt, Adjointe au Maire
Madame Caroline Adoue-Bielsa, Conseillère Déléguée

État :

Monsieur Frédéric Bourdin, Directeur régional adjoint délégué
Madame Marie Angelé, Conseillère aux arts plastiques, DRAC Occitanie

Toulouse Métropole :

Monsieur Gérard André, Vice-Président de l'isdatt, Vice-Président de Toulouse
Métropole
Madame Nina Ochoa, Conseillère métropolitaine

Collège des personnels enseignants :

Messieurs Yannick Callier, Etienne Cliquet,
Mesdames Nathalie Bruyère, Danielle Petit-Armand, Christine Sibrant, Martine
Truong Tan Trung

Collège des personnels non-enseignants :

Monsieur Xavier Saint-Criq

Collège des étudiants :

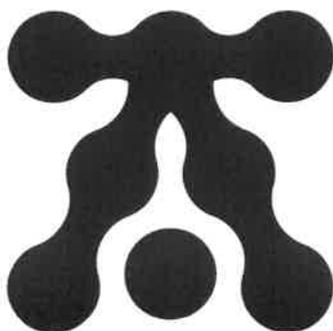
Monsieur Gaëtan Lille

Invités :

Monsieur Alexandre Durand, Directeur Général de la culture, Ville de Toulouse
Monsieur Francis Duranthon, ordonnateur
Monsieur Fabien Capoulade, Responsable secteur public du cabinet Fidsud
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique
Madame Nadine Laurens, Directrice des études musique
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse
Madame Laureen Crespi, gestion administrative, rédactrice du compte-rendu

Excusés :

Monsieur Francis Grass (a donné pouvoir à Mme Caroline Adoue-Bielsa)
Monsieur Pierre Esplugas-Labatut (a donné pouvoir à Mme Nicole Yardeni)
Monsieur Samir Hajije (a donné pouvoir à Mme Nina Ochoa)
Monsieur Jean-Paul Bouche
Madame Agathe Roby
Monsieur Maxime Boyer (a donné pouvoir à M. Gérard André)
Monsieur Michel Roussel (a donné pouvoir à M. Frédéric Bourdin)
Monsieur Emmanuel Pidoux (a donné pouvoir à Mme Marie Angelé)
Monsieur Evan Rothstein
Monsieur Yann Chevallier
Madame Camille Ogor
Monsieur Jérôme Delormas
Monsieur Alain Gonzalez



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 avril 2023
- Approbation des délibérations suivantes :
 1. Le compte administratif 2022
 2. Modification des tarifs de frais d'inscription DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien)

Madame la Présidente ouvre la séance de ce conseil d'administration à 15 h 30.

Un tour de table est effectué et M. Capoulade, du cabinet d'audit Fidsud est présenté et pourra répondre aux éventuelles questions.

Frédéric Bourdin, directeur régional adjoint délégué à la création et à l'action culturelle et territoriale, informe les membres du conseil qu'il a été nouvellement nommé en remplacement de Bruno Mikol. Il représente ce jour Michel Roussel, DRAC, empêché d'y assister, tout comme Emmanuel Pidoux qui a donné son pouvoir à Marie Angelé.

Nicole Yardeni propose d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 12 avril 2023.

Nathalie Bruyère interroge sur la subvention complémentaire de 180 000 € pour savoir si elle est fléchée sur la masse salariale ou non.

Frédéric Bourdin précise qu'il s'agit d'une aide globale au fonctionnement qui vient du Ministère de la Culture.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations à l'ordre du jour sont présentées.

Délibération n°348/2023 : Compte administratif 2022

Le résultat de l'exercice 2022 du budget de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse est le suivant :

Année 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	7 250 772,54 €	7 066 352,10 €	-184 420,44 €
Investissement	200 989,85 €	200 258,47 €	-731,38 €
Total	7 451 762,39 €	7 266 610,57€	-185 151,82 €

Nicole Yardeni débute en indiquant que contrairement à ce que certaines personnes peuvent penser, il n'y aura pas de défaut de trésorerie. Francis Duranthon a demandé, il y a une dizaine de jours, l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de rupture. Un organisme bancaire se portera caution. Cela permettra de sécuriser les mois à venir.

Les demandes de subventions effectuées auprès de la DRAC ont été envoyées récemment, alors que cela aurait dû être transmis dès le mois de janvier par la direction administrative et financière.

Nicole Yardeni informe que pour 2022, les analyses financières n'ont pas encore pu être affinées. Pour ce qui est des dépenses quotidiennes, l'analyse finale n'est pas aboutie.

Fabien Capoulade fait part du peu de visibilité du système comptable actuel, ce qui oblige à rentrer dans le détail. Ce sera aussi l'objet du résultat de l'audit.

Xavier Saint-Criq souhaiterait savoir, quelles dépenses sont comprises dans « autres frais divers ».

Fabien Capoulade confirme qu'il y a justement un problème d'affichage sur cette ligne qu'ils sont en train d'étudier. Des documents récemment demandés sont toujours en cours d'analyse.

Nicole Yardeni explique que cela ne permet donc pas de savoir s'il est possible d'économiser sur ces dépenses, qui étaient bien moindre l'an dernier.

Alexandre Durand indique que l'absence de comptabilité analytique rend l'analyse financière difficile, car ce type de comptabilité est nécessaire pour étudier les chiffres.

Etienne Cliquet demande si le compte-rendu de l'audit sera diffusé.

Nicole Yardeni répond positivement.

Alexandre Durand rappelle que cet audit n'est pas là pour définir une nouvelle stratégie d'établissement, mais il s'agit d'un état des lieux financier et organisationnel.

Frédéric Bourdin précise que l'ensemble des pièces comptables est bien enregistré, mais ne permet pas une analyse en profondeur sans l'analytique. Il sera nécessaire d'y remédier. Les partenaires publics en seront demandeur. Il faudra aussi mettre en place des appels d'offres validés par le conseil d'administration ; un ordonnateur ne peut pas payer sans visibilité.

Christine Sibran serait aussi rassurée d'avoir une direction qui respecte les règles, afin de comprendre comment les décisions sont prises.

Nicole Yardeni note que cela avait été préconisé par le rapport de la chambre régionale des comptes, d'où l'organisation du premier débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu cette année.

Etienne Cliquet demande ce qu'il en est du volet organisationnel.

Fabien Capoulade indique que l'état de lieux sera là pour comprendre les dysfonctionnements rencontrés dans l'établissement. La Ville a souhaité intégrer le volet organisationnel pour obtenir une analyse complète.

Nicole Yardeni rappelle que la question pédagogique n'est pas évoquée dans cet audit. L'intersyndicale a été récemment reçue et a fait part de plusieurs pistes d'économies, à hauteur de 170 000 €.

Christine Sibran souhaite que ces propositions d'économies soient prises en compte pour ne pas supprimer les postes.

Xavier Saint-Criq est étonné par l'absence d'analytique, alors que cela est fait pour sa part et pour Marion Batelier au service des achats.

Fabien Capoulade précise que l'analytique est partielle, ce qui ne permet que difficilement d'analyser les chiffres.

Nicole Yardeni indique qu'une aide supplémentaire devrait être votée lors du conseil municipal qui se tiendra le 29 septembre 2023. Le montant et la forme restent à définir. Un budget supplémentaire sera ensuite présenté au conseil

d'administration de l'isdaT, en espérant que le déficit sera le moins important possible.

Nathalie Bruyère espère que les efforts consentis en 2023 ne seront pas tous à renouveler en 2024.

Nicole Yardeni propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°349/2023 : Modification des tarifs de frais d'inscription DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien)

Les tarifs de frais d'inscription à l'isdaT ont été adoptés par le conseil d'administration de l'isdaT le 23 novembre 2022.

Il convient de modifier uniquement le tarif du DNSPM option préparation au métier d'orchestre. Les autres tarifs restent inchangés.

Unités Musique

Frais de scolarité et de formation :

Formation initiale :

- Diplôme d'Etat Musique 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années : 250,00 €
- D.N.S.P.M. 1^{ère} année : 310,00 €
- D.N.S.P.M. 2^{ème} et 3^{ème} années (option artiste interprète) : 310,00 €
- D.N.S.P.M. 2^{ème} et 3^{ème} années (option pédagogie ou préparation au métier d'orchestre) : 400,00 €
- Formation supérieure accolée au Master 1^{ère} et 2^{ème} années : 600,00 €
- Etudiants.es bénéficiaires d'une bourse attribuée par le CROUS : 100,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Représentant du personnel non-enseignant :

- Au même titre que les postes dont les contrats sont à renouveler dans la pédagogie, qu'en est-il des 3 postes administratifs qui arrivent à leur terme, à savoir :
 - Le poste de Clémence Fraysse au service développement
 - Le poste du gardien de la vache, Mr Gonzalez
 - Le poste de Mr Brouailler à la musique
- Reflexion sur un poste RH à prévoir.

En effet, Le service RH va être confronté d'ici peu à un manque de personnel en son service, ce qui va engendrer de réels problèmes techniques auxquels ce service ne pourra faire face en l'état. Ce service assure comme il peut, les tâches qui étaient dévolues en partie au directeur administratif et financier, et à Jean-Philippe Piras en retraite progressive qui travaille 2 jours par semaine.

L'audit en cours repose en partie sur le service RH/comptabilité, tout comme la préparation des budgets, les multiples études de coûts qui lui sont demandées, ne font qu'ajouter une charge supplémentaire à ce service déjà en tension.

Le salaire que l'isdaT ne verse plus à Jean-Philippe PIRAS pourrait permettre de recruter au moins une personne à 50 %. En septembre/octobre, il sera absent car il sera dans l'obligation de solder une partie de ses congés de récupération. La question est de savoir jusqu'à quand Selena GIL tiendra le coup pour assurer le travail de deux personnes.

En parallèle, il faut savoir que l'isdaT a l'obligation de mettre en place une nouvelle norme budgétaire, la M57, d'ici le 1er janvier 2024. Il faudra donc prévoir une personne dans le métier de la comptabilité. Ce travail aurait déjà dû commencer, et à la rentrée, sans Jean-Philippe, il sera trop tard pour que nous soyons opérationnels en début d'année 2024.

- Suite à l'annonce du gouvernement concernant l'augmentation du point d'indice et la prime "pouvoir d'achat" pour les salaires des catégories C et B, comment seront appliquées ces mesures à l'isdaT ?

Si la hausse du point d'indice est automatique, le versement de la prime ne l'est pas : c'est à la discrétion des collectivités locales. Etant donné la hausse du coût de la vie pour tout le monde, il est légitime que nous la demandions, même dans le contexte actuel de crise financière qui n'est ni de notre fait, ni de notre responsabilité. Comment vont se tenir les négociations sur cette prime, avec qui, dans quel délai ?

- Le Dispositif de résidence "Horizons" est mis en place depuis 2016 à l'isdaT avec la Maison des Arts Georges et Claude Pompidou (MAGCP) et les trois autres écoles d'art d'Occitanie (Montpellier, Nîmes et Pau-Tarbes). Ce dispositif permet à un diplômé de chaque école de bénéficier d'une résidence de recherche de 6 semaines qui se clôture par une restitution publique et un texte critique pour chaque artiste. Chaque école d'art participe à hauteur de 1000 euros. Est-il possible de le financer ?

Représentants des enseignants et assistants d'enseignement art, design et design graphique ainsi que des étudiants des beaux-arts

- Nous souhaiterions connaître le cadre réglementaire et juridique du fonctionnement de l'EPCC en l'absence de direction (processus de nomination et périmètre des fonctions de l'ordonnateur, rôle du conseil d'administration) ?
- Pour ne pas porter atteinte aux orientations générales de l'établissement, avez-vous pris une décision quant à la nécessité du renouvellement des contrats y compris les départs à la retraite ? Vous trouverez en pièce-jointe le document que madame Yardeni nous a demandé pour justifier le renouvellement des postes.
- Quel est le sens de l'audit si des décisions affectant le fonctionnement général de l'établissement sont prises en l'absence de ses résultats ? Vaut-il permettre d'identifier les causes et les responsabilités dans notre situation actuelle ? Quelle est la temporalité de l'audit et à quelle date le personnel de l'école aura accès à ce document ? L'inversion de calendrier entre conseil d'administration / CA et Comité Social Territorial / CST nous semble préjudiciable pour la clarté des débats.
- Quel est le montant exact du déficit actuellement ? Lors de notre entretien à la mairie le 6 juin, Madame Yardeni a annoncé 200000 euros de report pour 2022 et 300000 euros pour 2023. Quel est le détail des dépenses ayant entraîné ce déficit ?
- Y a-t-il une réflexion en cours de la ville de Toulouse et de la Drac Occitanie sur le bilan et la viabilité du projet de l'EPCC isdaT avec 5 disciplines art / design / design graphique / musique / danse ? Est-ce un des points à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration à la rentrée ?

Concernant le renouvellement des postes, Nicole Yardeni indique qu'il lui est difficile d'évaluer leur nécessité. Elle propose de prolonger d'un an les CDD arrivant à échéance, afin d'avoir une meilleure visibilité, et de décider à l'issue de cette année supplémentaire de les conserver ou non. Les moniteurs ne sont pas concernés, les éléments financiers ne lui ayant toujours pas été transmis.

Gérard André demande si ces postes sont nécessaires pour la rentrée prochaine.

Etienne Cliquet rappelle que l'établissement a été évalué par l'HCERES pour un projet de 5 ans avec de très bonnes notes.

Christine Sibran revient sur la fermeture de l'atelier bois. Il a été relevé par le jury de DNSEP la qualité du travail réalisé par un grand nombre d'élève dans cet atelier.

Nicole Yardeni rappelle qu'un contrat d'un mois a été proposé à l'assistant qui travaillait dans cet atelier, ce qu'il a refusé.

Frédéric Bourdin indique que toutes les écoles d'art possèdent des accréditations qu'elles mettent en œuvre en fonction du budget dont elles disposent. La proposition a été faite de renouveler les CDD d'une année supplémentaire. Il sera alors de la responsabilité des directeurs des études de justifier l'utilité des postes après cette année.

Un argumentaire complet a été rédigé par les représentants enseignants, et transmis en annexe des questions diverses.

Nathalie Bruyère évoque le cas d'un agent qui a cumulé 6 ans de CDD et qui devrait passer en CDI si un nouveau contrat lui est proposé.

Nicole Yardeni confirme que la loi sera respectée et que chaque cas sera étudié individuellement.

Gaëtan Lille interroge sur le devenir des contrats des moniteurs et si une décision a été prise à leur sujet.

Nicole Yardeni précise avoir besoin de connaître la nécessité et le coût, mais alerte sur le fait qu'il sera difficile d'obtenir une subvention complémentaire au niveau souhaité.

Christine Sibran demande s'il est possible de faire des propositions d'économies pour pouvoir en contrepartie sauver des postes.

Yannick Callier souhaiterait qu'il y ait une transparence sur les efforts consentis par chaque département.

Nicole Yardeni précise que le coût par étudiant est très différent d'une unité à l'autre et que nous ne disposons pas du budget par unité. Elle propose de rencontrer les directeurs des études afin qu'ils puissent présenter des économies qui pourront être réalisées.

Nadine Laurens confirme qu'elle ne connaît pas le budget de l'unité musique et ne parvient pas à obtenir de réponses à ses questions compte tenu de la charge de travail actuelle subi par l'agent qui s'occupe de la gestion financière.

Gérard André indique qu'il est difficile de travailler si aucun budget n'est identifié pour chaque section. L'administrateur doit pouvoir avoir un œil critique sur les ajustements qui peuvent être nécessaires. Il faut qu'une personne soit en capacité de donner ces budgets.

Frédéric Bourdin confirme que ces enjeux-là sont légitimes, que ce soit pour la répartition des budgets ou pour l'analytique. Ces budgets entre les différents départements ont dû être établis puisque c'est grâce à ces chiffres qu'ont été définis les financements de l'État.

Nathalie Bruyère demande qui est censé organiser ces budgets.

Alexandre Durand répond qu'il s'agit de la responsabilité du directeur administratif et financier et des directeurs des études. Dans le contexte financier actuel, chaque dépense doit être justifiée.

Xavier Saint-Criq demande pourquoi ce problème n'est découvert que maintenant.

Frédéric Bourdin explique que les dernières années les pièces comptables étaient présentées avec un équilibre. Aujourd'hui le déficit pose question, et entrainera un budget contraint.

Christine Sibran indique qu'un tableau avec des chiffres détaillés avait été transmis lors du débat d'orientation budgétaire.

Nicole Yardeni rappelle, comme l'avait dit Michel Roussel, qu'il ne s'agissait pas d'un réel débat d'orientation budgétaire, qui permet normalement d'arbitrer ce que l'on peut faire, ou encore reporter ou annuler. Ce débat n'a pas été proposé sous cette forme, et n'a donc pas permis d'émettre le moindre arbitrage.

Gaëtan Lille remarque que tous les problèmes qui sont évoqués aujourd'hui ont déjà été relevés auparavant, que ce soit lors du conseil des études et de la vie étudiante ou autre. Des alertes avaient déjà été lancées sur les problèmes d'analytique comptable ou de fonctionnement mais les représentants n'ont pas été entendus.

Christine Sibran évoque un désaccord avec Jérôme Delormas, à savoir mettre la pédagogie et la communication sur le même plan, or la communication doit être au service de la pédagogie. Des dépenses et des choix ont été fait dans la gouvernance de l'école.

Nicole Yardeni indique que ce n'est pas le seul problème. En effet, il y a de nombreuses fois où certaines dépenses ont été accordées alors que ça n'aurait pas dû être le cas.

Etienne Cliquet propose de passer en revue les questions non diverses qui n'ont pas encore été évoquées.

N'y a-t-il pas nécessité à nommer une direction intérimaire compte tenu de la vacance de direction actuelle ainsi que le recrutement d'une nouvelle direction générale ?

Nicole Yardeni rappelle que le Directeur Général est sous contrat jusqu'au 14 septembre 2023, et le Directeur Administratif et Financier jusqu'au 31 décembre 2023. Il faudra donc attendre le mois de septembre, et la fin de la rémunération du directeur général actuel, pour qu'une direction par intérim soit mise en place.

Etienne Cliquet interroge sur le processus de recrutement du directeur général et du directeur administratif et financier.

Nicole Yardeni indique qu'il y aura probablement le recrutement du directeur administratif et financier avant celui du directeur général. Le recrutement sera donc lancé avant pour prise de fonction après le départ à la retraite d'Alain Gonzalez. Nicole Yardeni confie avoir beaucoup échangé, notamment avec Yves

Robert, à travers une discussion très franche et éclairante, tout comme les échanges avec le DRAC. Elle précise avoir fait le choix de ne pas contacter les deux directeurs qui étaient en arrêt.

Etienne Cliquet évoque de possibles réflexions en cours de la Ville de Toulouse et de la DRAC sur l'EPCC.

Nicole Yardeni propose que cela soit éventuellement un point à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration, suivant la finalité de l'audit.

Frédéric Bourdin demande s'il s'agit du projet de l'EPCC ou du projet d'établissement qui est évoqué.

Etienne Cliquet confirme qu'il s'agit bien de 2 sujets distincts. Il y a un travail différent suivant les disciplines, ce qui a pu créer une confusion auprès des étudiants car il s'agit bien de formations différentes.

Frédéric Bourdin indique que cet EPCC est ordinaire. La spécificité du projet n'est pas si rare. A Marseille, l'école d'art propose aussi de l'enseignement initial. Dans ce cas, la question de la cohérence peut être posée. Mais à Toulouse, il n'y a pas cette approche décloisonnée : création, transmission et pédagogie. Par exemple, en DE danse, les étudiants sont en contact avec des créateurs et des chorégraphes. Il y a plus de porosité que ce qui est pensé. La transversalité est à travailler et à écrire dans les enseignements et les maquettes.

Etienne Cliquet confirme que la création est partout et que côtoyer les autres unités est intéressant, toutefois, il remarque un malentendu auprès des étudiants et une baisse des inscriptions.

Frédéric Bourdin précise que si les métiers sont différents, les disciplines se métissent, avec de réels enjeux de transversalité.

Xavier Saint-Criq interroge sur le renouvellement ou non des postes administratifs.

Nicole Yardeni indique que les demandes seront étudiées au cas pour cas.

Xavier Saint-Criq souhaitait aussi évoquer le poste de Jean-Philippe Piras, qui est passé en retraite progressive à 40 %. Actuellement, le service se retrouve en surcharge et est en souffrance.

Alexandre Durand répond que les services de la Ville pourront être plus présents à partir de septembre, et ainsi accompagner le service pour toute question éventuelle, comme cela a été fait pour aider à la réalisation des payes. L'équipe est démunie, et il faudra effectivement y apporter une réponse.

Xavier Saint-Criq évoque la hausse du point d'indice à venir, et la possible attribution d'une prime comme cela a été proposé par le gouvernement.

Nicole Yardeni répond que tant que le décret n'est pas voté, il n'est pas possible d'en connaître le détail.

La question de Clémence Fraysse au sujet du dispositif de résidence "Horizons" est abordée.

Marie Angelé explique qu'il s'agit d'une résidence durant laquelle l'étudiant est logé sur place. Les 1000 € sont une bourse qui sert à réaliser cette résidence.

Francis Duranthon alerte sur le fait qu'aujourd'hui, il s'agit de préserver les finances. Il ne s'oppose à rien, mais il est nécessaire de se focaliser sur les

dépenses essentielles. Si le paiement de cette somme peut être reporté à 2024, cela pourrait être envisageable.

Christine Sibran demande s'il est possible de faire des propositions, de rechercher leviers. Peut-être est-ce aussi à l'équipe pédagogique de défendre leurs projets.

Nicole Yardeni accepte, mais il faudra aussi échanger avec les directeurs des études.

Frédéric Bourdin indique qu'il faudra définir ce qui fait formation, et ce qui fait insertion professionnelle et vient normalement « post diplôme » pour aider les jeunes diplômés à s'insérer dans la vie professionnelle.

Nicole Yardeni propose de rencontrer les directeurs des études la première quinzaine de juillet pour évoquer les renouvellements de contrats.

Gaëtan Lille demande si le compte-rendu de l'audit peut être transmis avant le prochain conseil d'administration.

Compte tenu des congés de chacun, Nicole Yardeni pense qu'il pourra être envoyé fin août.

Xavier Saint-Criq regrette que la filière technique n'ait pas été entendue.

Fabien Capoulade explique qu'ils ont essayé de rencontrer tous les services, les différentes unités, sur la base de l'organigramme. Douze entretiens ont été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 17 h 40.

La Présidente,

Nicole Yardeni



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity and transparency of the financial system.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support effective decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern financial systems. It discusses how advanced tools and software can enhance efficiency and reduce the risk of errors.

4. The fourth part of the document addresses the challenges faced by financial institutions in a rapidly changing market. It provides insights into how these challenges can be overcome through innovation and collaboration.

5. The fifth part of the document concludes with a call to action, urging all stakeholders to work together to ensure the continued success and stability of the financial system.